

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS EASY LOW CARBON 100 EUROPE UCITS ETF (FR0010655597)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir essentiellement une exposition au marché actions d'entreprises européennes de tous secteurs économiques parmi les plus liquides, en investissant dans les valeurs composant l'indice Low Carbon 100 Europe® NR - code Bloomberg : LC1NR Index, (L'« Indice »), ou si la composition de l'Indice venait à changer en répliquant à la hausse comme à la baisse la performance de l'Indice, déduction faite des frais de gestion, de fonctionnement et des coûts de structuration. L'Indice sélectionne 100 entreprises européennes parmi les plus liquides de tous secteurs sans exclusion, et à l'exception notamment des entreprises impliquées dans certaines controverses (recours à des armes controversées, activités dans le secteur du tabac ou de la défense, controverse ESG). Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de leur démarche environnementale; ce qui n'exclut pas la présence dans l'Indice de sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Dans chaque secteur les entreprises les mieux notées sont sélectionnées (notation CDP ou Carbone 4). Parmi ces 100 entreprises figurent également 10 à 15 sociétés issues des secteurs de l'industrie, de l'électricité, de la construction et des énergies alternatives et dont une part significative du chiffre d'affaires est liée à l'utilisation de technologies « low carbon » (axées par exemple sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables). In fine, la pondération des titres ainsi sélectionnés est faite de manière à ce que le profil de portefeuille de l'indice soit proche de celui de l'univers de départ (même proportion par secteur et par sous-catégorie de titres). Enfin, par exception, les poids des sociétés « grises » et « vertes », sont modifiés de sorte que leur poids total soit inchangé et que les poids des sociétés vertes représentent 50% du poids de l'ensemble des sociétés grises et vertes, reflétant ainsi une économie conforme au scénario « 2DS » de l'Agence Internationale de l'Énergie. A savoir une économie donnant une probabilité de 50% de ne pas dépasser une hausse de température moyenne globale supérieure à 2°C.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

- Le FCP est dit « à gestion indiciaire » et a pour objectif de respecter un écart de suivi maximum de 1%. Si l'écart de suivi devenait cependant supérieur à 1%, il ne devra pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.
- L'actif du FCP sera composé d'instruments financiers (action de sociétés françaises de tous secteurs et/ou européens et d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires). Le FCP s'expose à la performance de l'Indice au travers d'un contrat financier (méthode de réplification synthétique).

#### Autres informations :

- Détail des actifs traités : contrats financiers (swaps). Par l'intermédiaire des contrats financiers, le FCP pourra être synthétiquement exposé à l'évolution du marché action européen du marché des entreprises respectant les contraintes liées aux émissions de CO2 à travers l'Indice.
- Durée d'investissement recommandée de 5 ans (toutefois, la durée minimale d'investissement doit tenir compte, d'une part, de la fourchette de cotation entre le prix d'achat et le prix de vente, et d'autre part, du taux de rendement de l'Indice).
- Classification : OPCVM «Actions internationales»
- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : calculée quotidiennement, à la condition que le marché sous jacent de l'indice, et le marché de cotation du FCP, soient ouverts. Une valeur liquidative indicative est calculée pendant les heures d'ouverture de la bourse.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme**: Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement   |                      |
|--|----------------------|
| Marché Primaire (participants autorisés)   |                      |
| Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)  | 7,00%                |
| Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)   | 7,00%                |
| Marché Secondaire (tous investisseurs)   |                      |
| Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)  | 0.00%                |
| Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)   | 0.00%                |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. |                      |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année   |                      |
| Frais courants   | 0,60% <sup>(*)</sup> |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances  |                      |
| Commission de performance  | Néant                |

Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum pour les souscriptions/rachats en numéraire sur le marché primaire pour les participants autorisés. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son intermédiaire financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

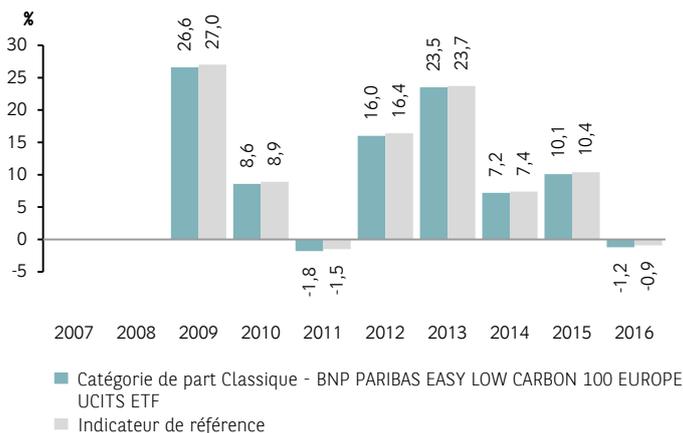
Les conditions applicables aux achats et aux ventes sur le marché secondaire sont celles applicables sur ce marché et de votre intermédiaire. Il ne vous est pas appliqué de commissions de rachat, ni de souscription. Les frais d'intermédiation que vous pourriez payer dépendent de l'intermédiaire utilisé (exécution, conservation...).

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 23 octobre 2008 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Place de cotation : NYSE Euronext Paris
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : [THEAM.sales.support@bnpparibas.com](mailto:THEAM.sales.support@bnpparibas.com).
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2017.

